

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE*Extrait du registre de décisions du Président*

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant et des délibérations modificatives n°66/2022 et 88/2022 (*point 8 : passer les contrats avec les différents partenaires pour l'organisation de spectacles communautaires qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes*).

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge décide de signer pour l'Ecole des Arts de Haute-Saintonge :

- Les tarifs relatifs au concours de danse 2025 :

CONCOURS DE DANSE 2025	Catégorie individuelle libre	Catégorie individuelle imposée	Catégorie groupe
Inscription par élève quel que soit le nombre de passages : classique, contemporain, moderne ( <u>préparation des élèves pour se présenter au concours départemental</u> )	60,00 €	40,00 €	40,00 €

Fait à Jonzac,

Le

09 JAN. 2025

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**  
7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex